

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 8 janvier 2018

## RÉVISION DES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA LOIRE DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER

### ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre de la procédure de révision des plans de prévention de risques naturels, le code de l'environnement prévoit une consultation du public. Le dossier est tenu à la disposition du public dans chacune des mairies des communes concernées et pour la Préfecture du Cher à la direction départementale des Territoires, siège de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

**L'enquête publique se déroulera du lundi 29 janvier (9h00) au mardi 6 mars 2018 (16h30).**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur support papier et en version dématérialisée avec mise à disposition d'un poste informatique, au siège de l'enquête, à la direction départementale des Territoires (DDT) du Cher, aux jours et heures habituels d'ouverture, 6 place de la Pyrotechnie à BOURGES ;
- sur support papier, dans les mairies des communes concernées, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- sous forme numérique sur le site internet départemental de l'État (IDE) : [cher.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://cher.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques).

Le public pourra formuler ses observations :

- sur les registres à disposition dans chacun des lieux d'enquêtes,
- par courrier adressé au siège de l'enquête : DDT du Cher, M. le président de la commission d'enquête - révision PPRi de la Loire, 6 place de la Pyrotechnie – 18019 BOURGES Cedex,
- par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : [revision-ppri-loire@mail.registre-numerique.fr](mailto:revision-ppri-loire@mail.registre-numerique.fr)
- par formulaire électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse : [www.registre-numerique.fr/revision-PPRi-Loire](http://www.registre-numerique.fr/revision-PPRi-Loire)
- ou via le site IDE : [cher.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://cher.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques).

#### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

Les correspondances écrites seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public dans les mairies suivantes selon le calendrier ci-dessous :

Dates	Heures des permanences	Lieux
<b>Lundi 29 janvier 2018</b>	9h00-11h00	<b>DDT – Bourges</b> (direction départementale des Territoires)
	9h00-12h00	Mairie de <b>Cuffy</b>
	9h00-12h00	Mairie de <b>Jouet-sur-L'Aubois</b>
	14h00-17h00	Mairie de <b>Beffes</b>
	14h00-17h00	Mairie de <b>Marseilles-les-Aubigny</b>
<b>Mardi 6 février 2018</b>	9h00-12h00	Mairie de <b>Sancerre</b>
	14h00-17h00	Mairie de <b>Saint-Léger-le-Petit</b>
<b>Samedi 10 février 2018</b>	9h00-12h00	Mairie de <b>Saint-Bouize</b>
	9h00-12h00	Mairie de <b>Thauvenay</b>
<b>Jeudi 15 février 2018</b>	14h00-17h00	Mairie d' <b>Argenvières</b>
	14h00-17h00	Mairie de <b>La Chapelle-Montlinard</b>
<b>Vendredi 16 février 2018</b>	14h00-16h00	<b>DDT – Bourges</b>
<b>Jeudi 22 février 2018</b>	14h00-17h00	Mairie de <b>Bannay</b>
	14h00-17h00	Mairie de <b>Saint-Satur</b>
<b>Mercredi 28 février</b>	9h00-12h00	Mairie de <b>Herry</b>
	9h00-12h00	Mairie de <b>Couargues</b>
<b>Vendredi 2 mars 2018</b>	9h00-12h00	Mairie de <b>Boulleret</b>
	9h00-12h00	Mairie de <b>Sury-Près-Léré</b>
	14h00-17h00	Mairie de <b>Belleville-sur-Loire</b>
	14h00-17h00	Mairie de <b>Léré</b>
<b>Mardi 6 mars 2018</b>	14h00-16h30	<b>DDT – Bourges</b>
	13h30-16h30	Mairie de <b>Cours-les-Barres</b>
	13h30-16h30	Mairie de <b>Ménétréol</b>

La Préfète du Cher

#### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



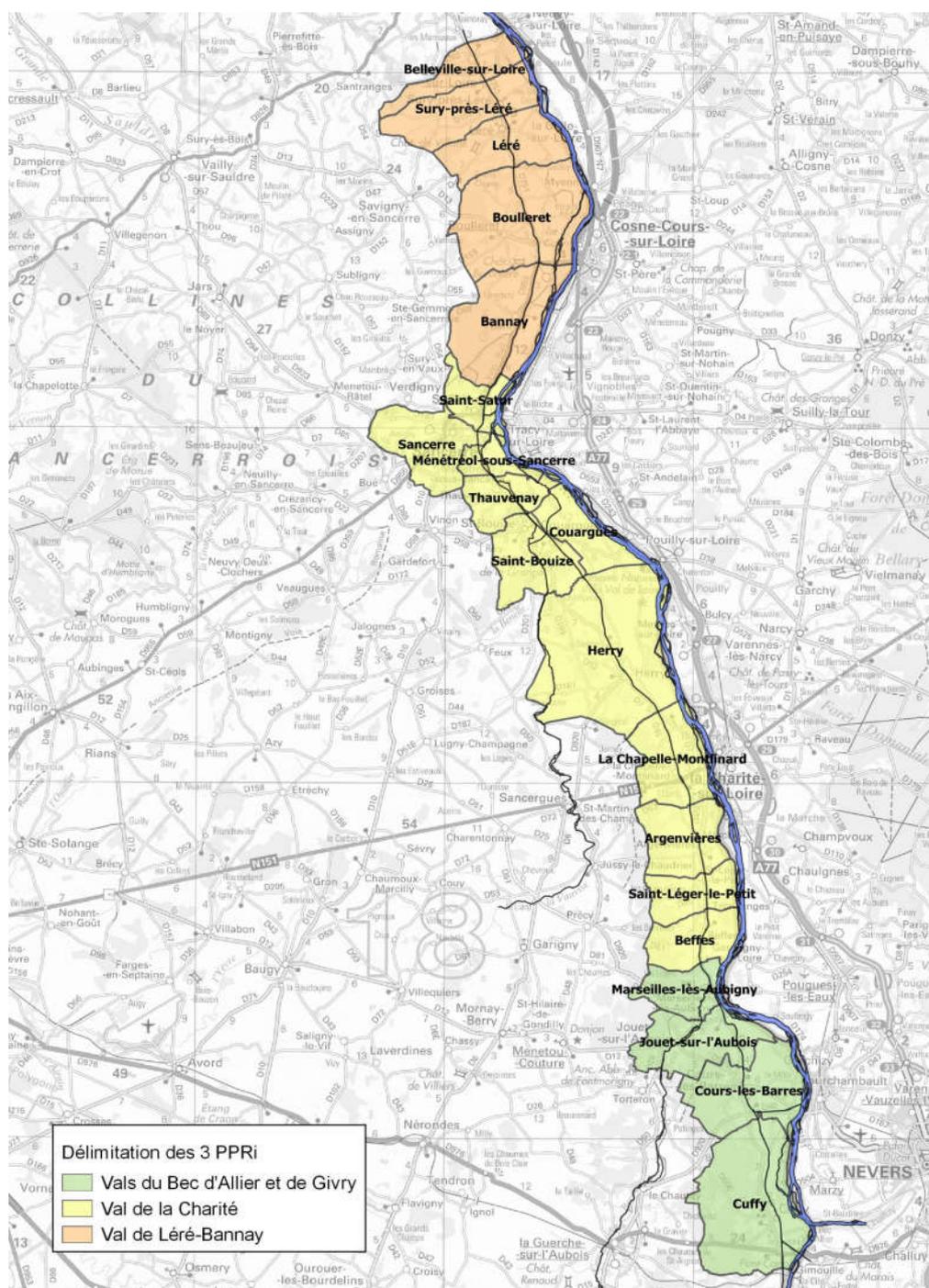
Préfet du Cher

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

La carte ci-après reprend les communes concernées par la procédure de révision des PPRi.



Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher